

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019 19H30
Affiché le 17 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le 09 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul DUPONT, Maire.

La convocation a été adressée le 03 avril 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 19 votants : 23

Étaient présents : DUPONT Paul- MARTIN Nicole- DELRUE Francis - COPINE Lydia- DELCOURT Michel- LELONG JeannetteBOUREL Hervé- DUPONCHEL Marie-Claire HAMRIT Guy- CARDON Monique- - KIJOWSKI Pawel- DEGOUEY Christiane- HERMAN-BAUDRIN Bénédicte- BELBENOIT Agnès- GUSTIN Jacques- BISKUP Marie-Paule STEFANIAK Monique-WIART Benoit-CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : PAQUIER Michel (pouvoir donné à CARDON Monique)- DUFOUR Isabelle (pouvoir donné à MARTIN Nicole)-PLANCQ Serge-SEINGIER Sophie-MASQUELIER Pascal (pouvoir donné à CHARTIER Bruno)- VERBECQUE Karl(pouvoir donné à DELCOURT Michel)- BAGEIN Philippe-CHEVALIER Emmanuelle.

Monsieur Paul DUPONT, Maire, ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance Monsieur Pawel KIJOWSKI.

1. Adoption du Procès-Verbal – séance du Conseil Municipal en date du 26 février 2019

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la séance du 26 février 2019.

2. Urbanisme-acquisition d'une emprise d'environ 42 m² située devant le 79, rue Louis Deffontaines

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n°2018-06-04 du 19 juin 2018 par laquelle le conseil municipal avait autorisé l'acquisition d'une emprise de 90 m² située devant les maisons des 79, 81 et 83 rue Louis Deffontaine à proximité immédiate du futur lotissement les allées de la Cense (ICADE/Logis métropole).

Il indique que les travaux du lotissement les allées de la Cense sont actuellement en cours et les premières livraisons sont prévues pour le mois de juin 2019. Il rappelle que les maisons des 79, 81 et 83, rue Louis Deffontaine, situées à proximité immédiate du futur lotissement sont actuellement en vente.

Afin de sécuriser l'accès principal du futur lotissement et compte tenu de la livraison prochaine du lotissement par le promoteur ICADE, il propose aux membres du conseil municipal d'acquérir en priorité l'emprise de 42 m² située devant le 79, rue Louis Deffontaine (**plan en annexe 1**). Afin d'aboutir sur ce dossier, il est proposé un coût d'acquisition de 150 €/m². Pour mémoire, le coût d'acquisition voté par le conseil municipal le 19 juin 2018 était de 100 euros/m² pour une surface d'environ 90m².

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'acheter à un prix supérieur d'un montant de 150 euros/m².

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de retirer la délibération n°2018-06-04 et l'autoriser par la présente à acquérir cette emprise de 42 m² à un prix de 150 €/m² pour l'aménager dans le but de renforcer l'accès principal du futur lotissement les allées de la Cense.

Monsieur Hervé BOUREL, Adjoint, demande si cette parcelle sera à terme rétrocédée à la MEL.

Sur ce point, Monsieur le Maire répond que c'est peu probable dans la mesure où la MEL se concentre davantage sur les reprises de voirie d'intérêt communautaire si les caractéristiques techniques sont respectées.

Madame Bénédicte HERMAN-BAUDRIN, Adjointe, demande des précisions sur l'acquisition de l'autre parcelle située au sein de l'emplacement réservé. Monsieur le Maire et Monsieur GUSTIN précisent qu'un rendez-vous est prévu prochainement avec la propriétaire pour discuter des modalités et conditions d'un achat.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident par 22 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Monsieur Michel PAQUIER) de retirer la délibération n°2018-06-04 et l'autoriser par la présente à acquérir cette emprise de 42 m² à un prix de 150 €/m².

3. Enfance/Jeunesse- séjour adolescent en Corse

Madame Lydia COPINE, Adjointe à la jeunesse, informe mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal de l'organisation, comme l'année précédente, d'un séjour en Corse à destination des adolescents de la commune dans le cadre d'un partenariat avec les communes de Chéreng et Péronne. Elle rappelle que ce voyage a été un réel succès.

Ce séjour se déroulera du 07 au 18 juillet 2019, il nécessite une participation financière de la commune. Le coût du séjour par jeune est de 1 115 euros. Ce séjour est ouvert à 17 adolescents basiliens ou extérieurs (entre 11 et 14 ans) et organisé par l'association TOOTAZIMUT (Lomme).

Madame COPINE indique que des conditions d'accessibilité sont fixées d'une part par l'association : certificat d'aptitude à la pratique de sports aquatiques et nautiques, certificat médical pour la plongée sous-marine, fiche sanitaire, carte nationale d'identité en cours de validité, autorisations parentales.

Et d'autre part par la commune : une priorité sera donnée aux enfants n'ayant jamais participé au séjour.

Madame Lydia COPINE propose au Conseil Municipal d'instaurer une participation financière des familles pour le séjour d'un adolescent. Elle sera fixée en fonction du quotient familial.

Le montant sera défini comme suit :

T1 : 350 euros
T2 : 490 euros
T3 : 550 euros
T4 : 600 euros
T5 : 660 euros

A noter que pour ce séjour, les tarifs basiliens ne s'entendent uniquement que pour les enfants résidants sur la commune. Ne seront pas considérés comme basilien, les familles dont au moins un enfant est scolarisé sur la commune.

Le tarif unique pour les extérieurs est fixé à 990 euros.

Concernant les modalités de paiement, les familles pourront au choix :

- Opter pour un paiement en trois fois dont 1/3 minimum à l'inscription ;
- Opter pour un paiement en une seule fois au moment de l'inscription.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

Les familles auront la possibilité de souscrire une assurance annulation (coût de 15 euros).

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver cette participation financière des familles.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident par 22 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » (Monsieur Michel PAQUIER) d'approuver cette participation financière.

4. Petite enfance-retrait de la délibération 2018-11-07 portant sur le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du multi-accueil

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-11-07 portant sur le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du multi-accueil.

La commune de Baisieux dispose depuis 2013 d'un équipement multi accueil dénommé le « jardin des câlins ».

A l'époque, la commune a décidé de recourir à un bail emphytéotique administratif (BEA) pour la construction et la gestion d'un équipement multi accueil. Afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants et pour permettre le déroulement de la procédure de DSP, deux avenants de prolongation ont été signés avec Babilou le gestionnaire actuel jusqu'au 31 mai 2019.

Face au risque de requalification, la commune souhaitait clarifier juridiquement la situation et mettre en place, pour l'avenir, une DSP. Plusieurs avis avaient été sollicités auprès de communes voisines (Cysaing, Templeuve) et du Conseil départemental (agence I-nord). L'affermage semblait ainsi constituer le véhicule juridique le plus couramment utilisé et le plus approprié.

Il avait été proposé aux membres du conseil de recourir à l'affermage et confier au délégataire appelé le fermier l'exploitation de la crèche de Baisieux.

Lors de l'examen de cette délibération, Monsieur le Maire avait précisé que le cahier des charges de l'affermage serait soumis pour avis à un cabinet d'avocats spécialisés dans ces montages juridiques complexes.

Or, il ressort de l'analyse produite par le cabinet d'avocat de la commune en date du 02 avril que le financement du service de la crèche et du RAM semble faire peser un risque marginal sur le titulaire, ce qui ferait davantage pencher pour la qualification de marché public de service plutôt que sur une procédure d'affermage.

Concrètement, 30 berceaux sur 40 sont en effet déjà réservés par la commune et la part relative à la tarification des prestations conduit au versement d'une redevance à l'exploitant dont les modalités dépendent directement de la CAF. Ainsi, la contribution versée par la commune peut s'apparenter davantage au paiement d'un prix, ce qui revient à considérer que le contrat s'apparente davantage à un marché public de service.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération 2018-11-07.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retirer la délibération 2018-11-07.

5. Petite enfance-retrait de la délibération 2018-11-08 portant sur la délégation de service public pour la gestion du multi-accueil- élection de la commission d'ouverture des plis

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-11-08 portant sur le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du multi-accueil et l'instauration d'une commission d'ouverture des plis.

Monsieur le Maire indique que suite à l'analyse produite par le cabinet d'avocat, le contrat passé serait davantage un marché public de service. Compte tenu du seuil, ce marché serait ainsi passé selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) et la compétence relative à l'attribution du marché relèverait de la commission d'appel d'offres (CAO).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de retirer la délibération 2018-11-08.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retirer la délibération 2018-11-08.

6. Affaires scolaires- Séjour linguistique en Angleterre-école PEV

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 13 mai 2003, le Conseil Municipal a établi des dotations scolaires en excluant les classes vertes et les classes de neiges qui doivent faire l'objet d'une dotation particulière.

Pour l'exercice 2019, un effectif de 60 élèves du groupe scolaire Paul Emile Victor (trois classes) a la possibilité de partir en séjour linguistique en Angleterre du 11/06/19 au 14/06/19.

Le coût de revient est de 180€ par enfant.

Compte tenu de ces éléments, Madame Nicole MARTIN, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal le versement d'une subvention d'un montant de 2 040 € au bénéfice du groupe scolaire Paul Emile Victor pour permettre aux enfants concernés de partir en séjour linguistique en Angleterre du 11/06/19 au 14/06/19.

Monsieur Michel PAQUIER demande les conditions de versement de l'allocation de rentrée scolaire par le CCAS de la commune et interroge sur l'utilisation de cette allocation pour le financement de ce type de voyage scolaire.

Monsieur Guy HAMRIT regrette que certaines familles du pays d'accueil soient principalement motivées par le caractère lucratif de l'accueil.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accorder la subvention présentée.

7. Affaires scolaires- classe de découverte Centre Val de Loire -école Sacré Coeur

Madame Nicole MARTIN, Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que par délibération en date du 13 mai 2003, le Conseil Municipal a établi des dotations scolaires en excluant les classes vertes et les classes de neiges qui doivent faire l'objet d'une dotation particulière.

Pour l'exercice 2019, un effectif de 50 élèves de l'école Sacré Coeur (2 classes) a la possibilité de partir en classe de découverte dans le Val de Loire du 18/03/19 au 22/03/19.

Le coût de revient est de 417,30 euros.

Compte tenu de ces éléments, Madame Nicole MARTIN, Adjointe, propose aux membres du Conseil Municipal le versement d'une subvention d'un montant de 2 125€ au bénéfice de l'école Sacré Coeur pour permettre aux enfants concernés de partir en classe de découvertes du 18/03/19 au 22/03/19.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accorder la subvention présentée.

8. Finances locales - approbation du Compte de Gestion 2018

Les services de la perception de Villeneuve d'Ascq ont transmis par messagerie électronique le compte de gestion de l'année 2018.

Après s'être assuré que l'ensemble des écritures de l'année a bien été repris au compte de gestion, Monsieur le Maire invitera le Conseil Municipal à approuver le compte de gestion présenté par les services des finances publiques.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2018.

9. Finances locales - adoption du Compte Administratif 2018

Les résultats de l'exercice 2018 sont présentés, section de fonctionnement et section d'investissement, chapitre par chapitre.

L'ensemble des écritures est repris dans les premières colonnes de l'état préparatoire remis en annexe de la présente convocation.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance du Conseil, l'assemblée délibérante devra élire un nouveau président lequel invitera les membres du Conseil Municipal à adopter le compte administratif 2018.

Monsieur Michel DELCOURT, Premier Adjoint, est élu président de séance.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2018.

10. Finances locales - calcul du résultat de l'exercice budgétaire 2018

CALCUL DU RESULTAT 2018

Investissement

Recettes	2 299 125,66 €	
Dépenses	622 395,84 €	
	1 676 729,82 €	
	269 926,41 €	résultat exercice antérieur
	<hr/>	
	1 946 656,23 €	Excédent de clôture

Reste à réaliser

Recettes	- €	
Dépenses	2 273 392,54 €	
	<hr/>	
	-2 273 392,54 €	

Fonctionnement

Recettes	3 940 949,27 €	
Dépenses	3 206 048,28 €	
	<hr/>	
	734 900,99 €	

Résultat d'investissement reporté au compte du 001 (recettes)	1 946 656,23 €
Résultat de fonctionnement reporté au compte 1068	734 900,99 €

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le résultat de l'exercice budgétaire 2018.

11. Finances locales - vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire soumet la liste des subventions aux divers établissements et associations loi 1901.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter une subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'un montant de 30 000.00€;
- de voter le montant des subventions aux associations, loi 1901, tel qu'arrêté en **annexe n°2** ;

Monsieur Hervé BOUREL fait remarquer le montant important des subventions aux associations musicales (Philharmonie et école de musique) au-delà de 10 000 euros, ce qui représente plus d'un 1/3 du total des subventions votées.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver les subventions présentées.

12. Personnel communal-création de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise que, suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire (CAP) du 21 mars 2019, Madame Nathalie DAVID et Madame Anne-Marie ANDRIEUX ont été nommées au grade d'adjoint technique principal de 2nde classe échelle C2.

Dans la mesure où elles n'occupent pas un poste à temps plein mais qu'elles disposent d'un volume horaire à temps non complet de :

25h38 centièmes hebdomadaires (110h/m) pour Madame Anne Marie Andrieux

23h30 centièmes hebdomadaires (101h/m) pour Madame Nathalie David,

Monsieur le Maire propose de créer au tableau des effectifs un poste de 25h38 centièmes hebdomadaires et un poste de 23h30 centièmes hebdomadaires dans leur nouveau grade d'adjoint technique principal de 2nde classe échelle C2.

Ces deux créations prendront effet au **1^{er} mai 2019.**

Les deux anciens grades d'adjoint technique échelle C1 feront l'objet d'une suppression au tableau des effectifs ultérieurement après avis du comité technique.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver les créations de postes proposées.

13. Finances locales - tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est joint en **annexe n°3**, il est proposé aux membres du conseil municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs.

14. Finances locales- subvention aux écoles privées sous contrat d'association

Madame Nicole MARTIN, Adjointe, rappelle que la commune de Baisieux compte deux écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

De droit, la commune est tenue, en vertu de l'alinéa 4 de l'article L442-5 du code de l'éducation, de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles correspondantes de l'enseignement public.

La réglementation concernant le financement des écoles privées prévoit en effet que les communes sont tenues de financer la scolarisation des élèves inscrits à hauteur du coût moyen d'un élève du public.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 mars 2003, a défini les modalités de financement de la scolarisation de ces élèves en tenant compte du nombre d'enfants inscrits au 1^{er} janvier de l'année n et du montant des dépenses engagées par la commune pour un enfant du public en année n-1.

- Il est rappelé que pour l'année 2018, le conseil municipal avait décidé l'octroi d'une subvention de 41 281 € euros pour l'Ecole privée du Sacré Cœur et de 32428 € euros pour l'école privée Saint Jean-Baptiste

Pour l'année 2019, il est proposé de fixer le montant des subventions à verser aux écoles privées comme suit :

- **Ecole privée du Sacré Cœur** : 45 990 €
- **Ecole privée Saint Jean Baptiste** : 34 964 €

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le montant des subventions aux écoles privées proposées.

15. Fiscalité communale – vote des taux des taxes directes locales – exercice 2019

Monsieur le Maire propose après avis de la commission des finances en date du 26 mars 2019, de maintenir les taux d'imposition en vigueur :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019 proposés
Taxe d'habitation	24,72%	24,72%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,37%	19,37%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,39%	41,39%

En fonction des éléments connus à ce jour et communiqués par la Direction Générale des Finances Publiques, il est demandé au Conseil Municipal d'inscrire un produit fiscal prévisionnel de 1 495 000€ au compte 73111 (imposition directe) du budget primitif de l'exercice 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

16. Finances locales - vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire présente les grands axes du budget primitif 2019 (**annexes 4 et 5**).

Les recettes des taxes foncières et d'habitation restent stables.

Monsieur le Maire rappelle la réforme de la taxe d'habitation en cours permettant d'exonérer 80% des contribuables français d'ici à 2020.

Comme évoqué lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) le 26 février 2019, il fait part des incertitudes de cette réforme pour les recettes futures de la commune. En effet, la mise en place de ce dégrèvement entraîne une perte d'autonomie fiscale pour la collectivité. De plus, la réforme ne donne aucune indication sur la situation des logements nouveaux en cours de construction.

Au niveau des recettes de fonctionnement, on note une revalorisation des bases locatives de 2,2%.

Au budget primitif 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 456 000 € contre 3 715 500 € en 2018.

Monsieur le Maire rappelle l'objectif central de ce budget 2019 qui est de dégager un autofinancement suffisant pour les investissements futurs.

La section d'investissement se porte à 6 038 557,22 € (dont 3 millions d'emprunt).
Sur cette somme, il est proposé d'affecter 5 400 000 € à l'opération Baisieux 2016-2036.

Comme l'année dernière, il précise que les investissements proposés-hors opération Baisieux 2016-2036-sont relativement limités. Il s'agit en effet de concentrer les dépenses d'investissement sur les projets de construction des nouveaux équipements scolaires, de petite enfance et de jeunesse, sportifs et culturels rendus nécessaires par la hausse de la population à venir.

Suite à la réunion de la commission des finances du 26 mars 2019, les investissements proposés hors opération s'élèvent à 638 557,22 €.

- Dont remboursement emprunt 239 k €

Le détail des investissements a été transmis aux conseillers (annexe 5).

Le budget primitif fait apparaître un autofinancement de 78 k€ (après remboursement d'emprunt).

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif.

17. Questions diverses

1) Informations diverses de Monsieur le Maire sur les projets en cours

- *Mutualisation fête nationale 14 juillet avec la commune de Willems*

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour la fête nationale du 14 juillet 2019 prévue à Willems à la base de loisirs.

Les élus de la commune de Baisieux ne souhaitent pas mutualiser cette année et proposent aux nouvelles équipes municipales issues des élections de 2020 de remettre en place cette action.

- *Réunion de liste municipale*

Monsieur le Maire propose une réunion de la liste municipale le mardi 23/04/2019 à 19h00 en mairie.

2) Information de Monsieur Hervé BOUREL, Adjoint aux Travaux et au cadre de vie

Concernant les travaux de la rue de Tournai, Monsieur BOUREL indique que les travaux se déroulent bien et confirment le professionnalisme de la MEL et de l'entreprise Jean Lefebvre.

La dernière phase des travaux (entre rue de Camphin et rue d'Escamin) devrait démarrer avant l'été.

3) Questions de Monsieur Michel PAQUIER

- *Traitement des cas d'absences d'autorisations d'urbanisme (déclarations de travaux ou PC)*

Il est demandé à Monsieur Jacques GUSTIN, Adjoint, de faire un point d'information sur ce sujet évoqué plusieurs fois par M. Michel PAQUIER.

Par soucis de confidentialité, Monsieur GUSTIN invite M. PAQUIER à venir le voir pour faire le point avec lui sur les différents dossiers en cours et rappelle que deux procès verbaux d'infraction ont notamment été dressés et transmis au Procureur de la République.

- *Stationnements à proximité ICADE*

Monsieur Michel PAQUIER indique que des véhicules stationnent illégalement à proximité du lotissement les allées de la cense (anciennement chez « Malo »). Sur ce point, Monsieur le Maire et Monsieur BOUREL indiquent qu'ils vont signaler le problème à la gendarmerie.

- *Problématique de la circulation des deux roues depuis la crèche jusqu'au chemin de la basse voie*

Monsieur PAQUIER regrette que des deux roues à moteur continuent d'emprunter le parvis de l'école PEV pour rejoindre le chemin de la basse voie depuis la crèche sans poser le pied à terre.

Monsieur le Maire et Monsieur BOUREL rappellent qu'une interdiction existe et qu'il appartient à chacun de la respecter.

Il faut compter sur le civisme de chacun c'est-à-dire le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et ses conventions, dont sa loi.

- *Périmètres ZAD de Baisieux*

Monsieur le Maire indique qu'un communiqué de presse a été pris le 05 avril 2019 par le Président de la MEL, le Maire de Baisieux et le Président de la Fédération départementale de la FDSEA. Il prévoit la suspension de la ZAD le temps de la concertation avec le monde agricole (ce communiqué est disponible sur le site internet de la commune).

4) Questions de Monsieur Bruno CHARTIER

- *Jeux détruits à l'école PEV suite à l'incendie de la salle Torres*

Monsieur le Maire précise que les jeux seront réinstallés après l'achèvement des travaux des nouveaux équipements.

- *Panneaux limitation 30 km/h rue de la mairie*

Monsieur CHARTIER considère que cette mesure n'est pas efficace.

Monsieur le Maire et Monsieur BOUREL proposent d'organiser un rendez-vous avec M. CHARTIER pour faire le point.

5) Question de Madame Agnès BELBENOIT

Madame BELBENOIT demande des précisions sur le devenir du mobilier situé devant l'église St Martin.

Suite à plusieurs destructions dues à des véhicules légers ou poids lourds, Monsieur BOUREL indique que ce mobilier patrimoine de la MEL sera remplacé par un parterre simple occasionnant peu d'entretien.

6) Question de Madame Bénédicte HERMAN-BAUDRIN

Madame HERMAN-BAUDRIN interroge sur la concertation en cours sur le permis d'aménager de la ZA du Saint Calixte prévue avenue du colombier.

Sur ce point, Monsieur le Maire et Monsieur GUSTIN précisent que les obligations légales ont été respectées pour assurer l'information des riverains et des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h00**.